

Zeitschrift: Jahrbuch für schweizerische Geschichte
Band: 5 (1880)

Artikel: Esquisses d'histoire suisse
Autor: Vaucher, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESQUISSES D'HISTOIRE SUISSE

PAR

PIERRE VAUCHER.

Leere Seite
Blank page
Page vide

I.

La conquête de l'Argovie et la guerre de Zurich¹⁾.

Les batailles de Sempach et de Næfels marquent dans notre histoire la fin de l'âge héroïque. Avec le XV^e siècle s'ouvre pour les Confédérés une période bien différente, pendant laquelle ils passent presque sans transition de la défensive à l'offensive, rejoignent à leurs huit Etats, eux-mêmes incessamment agrandis, des pays sujets, des pays alliés, de nouveaux cantons, préparent dès les jours de la guerre de Bourgogne la réunion ultérieure de l'Helvétie romande à la Suisse, se détachent de plus en plus de l'empire d'Allemagne, et donnent ainsi à la Confédération la forme territoriale et politique qu'elle a gardée jusqu'en 1798²⁾.

Leurs principales conquêtes furent faites au XV^e siècle sur leur vieille ennemie, la maison de Habsbourg. Elles commencèrent en 1415, lorsque le duc Frédéric d'Autriche, celui qu'on appelle Frédéric à la poche vide, fut excommunié par le concile de Constance et mis au ban de l'Empire par Sigismond de Luxem-

¹⁾ Les pages qui suivent sont tirées d'un petit livre qui ne devait d'abord être qu'un abrégé du bel ouvrage de M. L. Vulliemin, mais dans la rédaction duquel j'ai été plus d'une fois amené à suivre ma propre voie. La première partie, divisée en huit paragraphes d'inégale étendue, va de 1245 à 1516, des origines de la Confédération suisse à la paix perpétuelle avec la France. En en publiant aujourd'hui quelques fragments, je n'ai pas cherché à effacer la marque de leur destination primitive, et je suis heureux de témoigner ainsi de l'étroite amitié qui, durant quatre années, a uni l'un à l'autre le vénérable historien et son fidèle collaborateur.

²⁾ Himly, *Formation territoriale de l'Europe centrale*, II, 372.

bourg, comme protecteur et complice du pape Jean XXIII. Trois ans auparavant, en 1412, les Confédérés avaient conclu avec l'Autriche une paix de cinquante ans, par laquelle ils s'étaient engagés à n'attaquer aucune de ses seigneuries, châteaux et pays, et à n'aider personne à rien faire de semblable. Cette paix les empêchait-elle de se joindre aux expéditions qui, des deux côtés du Rhin, se préparaient maintenant contre le duc Frédéric? Ou bien leur qualité de membres du Saint-Empire leur faisait-elle un devoir de répondre à l'appel de l'empereur? La question fut débattue à plusieurs reprises par les Confédérés dans les premiers jours d'avril 1415; mais déjà le tentateur était aux aguets. Il suffit, pour tranquilliser leur conscience, que Sigismond leur envoyât un avis motivé des princes électeurs, des seigneurs ecclésiastiques et laïques, des Docteurs en droit civil et en droit canon, ou mieux encore qu'il promît de laisser en leurs mains les pays qu'ils conquerraient au nom de l'Empire. Berne s'ébranla la première, puis Zurich, puis Lucerne, finalement tous les cantons, et dans l'intervalle de quelques jours, l'Argovie tout entière se trouva conquise, à la seule exception du château de Baden. Vainement alors Sigismond, qui venait de recevoir à merci Frédéric d'Autriche, menaça-t-il les Confédérés de sa colère s'ils poursuivaient les hostilités. Ils s'emparèrent du château de Baden, firent partir pour Lucerne les archives qu'il renfermait, et réduisirent en cendres cette forteresse qui, durant près de deux siècles, avait été en Suisse la principale place d'armes des Habsbourg.

La guerre achevée, les Confédérés eurent à régler le sort de l'Argovie. Berne, Zurich et Lucerne se réservèrent ce qu'elles avaient individuellement occupé. Le gros lot échut à Berne, qui, dès le milieu d'avril, s'était mise en possession de Zofingen, d'Aarbourg, d'Aarau, de Lenzbourg et de Brugg. Zurich s'enrichit du bailliage de Knonau, entre la Reuss et l'Albis; Lucerne, de Sursee et de Beromünster. Quant au comté de Baden et aux bailliages libres, ils furent, malgré le ressentiment assez vif de l'empereur, soumis à un gouvernement commun, dont ne furent

exclus que Berne, qui avait déjà la part du lion, et Uri, qui répugnait à des acquisitions considérées par lui comme illégitimes¹⁾. Les six Etats copropriétaires convinrent d'envoyer à tour de rôle, de deux ans en deux ans, à chacune des deux provinces un bailli qui leur rendrait compte, et de partager entre eux, sur pied d'égalité, les bénéfices de la gestion. La Confédération entrait décidément dans un nouvel âge.

Frédéric d'Autriche, quoique réconcilié avec Sigismond, avait dû renoncer aux territoires dont les Suisses l'avaient dépouillé. Malheureusement pour les Confédérés, l'Argovie ne lui appartenait pas en pleine propriété : il n'en avait, à ce qu'il semble, que l'administration²⁾. Les autres membres de la maison d'Autriche étaient donc fondés à se croire lésés dans leur droits, et en tout cas ils attendaient avec impatience qu'une occasion se présentât de les revendiquer. Voici, pour nous borner à l'essentiel, comment cette occasion leur fut offerte.

Depuis que les événements de la fin du XIV^e siècle et la conquête de l'Argovie avaient accru, dans des proportions considérables, la puissance des villes suisses, le centre de gravité de la Confédération tendait peu à peu à se déplacer au détriment de ceux-là mêmes qui jusqu'alors l'avaient le plus héroïquement défendue. Berne, il est vrai, restait d'habitude indifférente aux affaires qui ne la touchaient pas de très-près ; Lucerne, bien qu'elle eût récemment acquis la majeure partie de son territoire actuel, était unie aux Waldstätten par des liens trop étroits pour leur inspirer une bien grande jalouse ; mais Zurich excitait toujours plus leur défiance, soit par l'extension incessante de ses domaines, soit par les relations qu'elle entretenait avec le comte Frédéric VII de Toggenbourg, et le profit qu'elle espérait en tirer pour pénétrer un jour dans les contrées qui séparent

¹⁾ Encore Berne ne tarda-t-elle pas à être associée à la souveraineté du comté de Baden (1427), et Uri le fut un peu plus tard à celle de tous les bailliages communs d'Argovie.

²⁾ *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, IV, 37.

l'extrême supérieure de son lac de la vallée du Rhin. C'était de ce côté seulement que Schwyz pouvait s'agrandir, et il ne le pouvait sans être d'avance assuré de rencontrer la résistance opiniâtre des Zurichois. Aussi la rivalité des deux cantons s'incarnait-elle, pour ainsi dire, dans la personne des deux hommes qui dirigeaient leurs affaires, le très-fougueux bourgmestre Rodolphe Stüssi et le très-habille landammann Ital Réding, quand la mort du comte de Toggenbourg, survenue le 30 avril 1436, fit éclater au grand jour un antagonisme qui, du reste, n'était plus un secret pour personne¹⁾.

Les domaines de Frédéric VII étaient immenses ; ses héritiers, à défaut de descendance directe, on ne peut plus nombreux ; sa succession on ne peut plus compliquée. Schwyz et Zurich, appuyés l'un et l'autre sur les traités qui les avaient unis au feu comte, intervinrent aussitôt dans le débat. Schwyz fit occuper la Marche supérieure (rive gauche du canal de la Linth). Zurich obtint de la comtesse douairière, qui prétendait être l'héritière légitime, le comté d'Utznach ; mais les allures hautaines du bourgmestre Stüssi ayant tout d'abord révolté les habitants, ce pays, ainsi que le Gaster (rive droite du canal de la Linth) et le Toggenbourg, fut amené sans peine par Ital Réding à entrer dans la combourgeoisie de Schwyz et de Glaris. Zurich, pour se venger, ferma ses marchés à ses adversaires, et sommée de justifier, conformément au droit, cette mesure imprudente autant que cruelle, elle s'obstina, en sa qualité de ville impériale, à décliner sur ce point la compétence des Confédérés. La médiation amicale des autres cantons échoua. Après les discussions les plus acerbes, Schwyz et Glaris furent réduits à prendre les armes. Uri et Unterwalden, un instant indécis, se rangèrent du côté de ceux qui avaient constamment déclaré vouloir se soumettre à

¹⁾ Voir, pour ce qui suit, J.-J. Hottinger, *Zürichs inneres Leben während der Dauer des alten Zürichkrieges* (Schweizerisches Museum für historische Wissenschaften, Bd. II, 1838), et J.-J. Blumer, *Urkundensammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*, Nr. 197—232 (Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus, Heft X f.).

la procédure prescrite par le pacte de 1351. Tous ensemble, ils franchirent, au mois de novembre 1440, la frontière zurichoise. Une panique inconcevable des troupes postées à Pfäffikon leur livra d'un seul coup toute la rive gauche du lac. Zurich, vaincue sans avoir combattu, ne fut pas seulement obligée de renoncer à ses prétentions et de rouvrir ses marchés ; elle fut, de plus, dépouillée des trois petits domaines de Pfäffikon, de Hurden et de Wollerau qui restèrent entre les mains des Schwyzois. Le territoire qui lui était enlevé n'avait assurément aucune importance ; mais la blessure faite à son amour-propre n'en fut pas pour cela moins profonde. Stüssi, incapable de supporter cette humiliation, ne songea plus qu'à la vengeance, et comme les Habsbourg venaient, après un long intervalle, de remonter sur le trône d'Allemagne, il pensa ne pouvoir mieux faire que de rechercher l'alliance de l'empereur Frédéric III.

L'Autriche exigea la restitution du comté de Kibourg, que les Zurichois avaient acquis, en 1424, de l'empereur Sigismond, et promit, de son côté, à la ville, son alliée, de la mettre à la tête d'une Confédération nouvelle qui s'étendrait de la Forêt-Noire à la frontière du Tyrol (*traité d'Aix-la-Chapelle*, 17 juin 1442). Zurich, égarée par la passion, eut la naïveté de croire à ces vaines promesses. Elle remplaça la croix blanche par la croix rouge et la plume de paon de l'Autriche, ouvrit l'hiver suivant ses portes à une garnison autrichienne, et opposa à toutes les réclamations des Confédérés le droit qu'elle s'était réservé en 1351 de conclure à son gré de nouvelles alliances. Les Suisses, à qui, d'autre part, Frédéric III refusait de confirmer leurs franchises, s'ils ne rendaient au préalable leurs conquêtes d'Argovie, se tournèrent alors contre la ville infidèle, et lui firent cette fois une guerre sans merci. La lutte, un instant suspendue après la défaite des Zurichois au pont de la Sihl où périt Stüssi (22 juillet 1443), recommença plus ardente que jamais dès le mois d'avril 1444, au lendemain du jour où les Autrichiens venaient de se débarrasser à Zurich, par un procès de haute trahison, des trois principaux citoyens qui essayaient

de rétablir la paix. Les Confédérés répondirent à ce meurtre juridique en massacrant, après quelques semaines de siège, la garnison du château de Greifensee; puis, ayant appris que l'empereur sollicitait contre eux l'appui du roi de France Charles VII, ils résolurent de marcher de nouveau sur Zurich et de la forcer à la paix avant l'arrivée des armées étrangères (juin 1444). Toutefois, dans Zurich aussi, le danger réveilla puissamment l'amour du sol natal. La ville s'entoura d'ouvrages extérieurs. Pleins pouvoirs furent donnés au conseil de guerre, et la confiance, renforcée par la discipline, sembla changer les jours mauvais en jours de plaisir. Pendant tout le siège de Zurich, les portes de la ville demeurèrent ouvertes. Les hommes d'armes dansaient sur les remparts. Ils ne faisaient entendre aux Suisses que des beuglements moqueurs ou le cri: « Ici Autriche! » Assauts sur assauts furent vigoureusement repoussés.

C'est en ces circonstances que les auxiliaires de l'Autriche se mirent en campagne¹⁾). Le roi de France, heureux de se débarrasser des grandes compagnies qu'une trêve de dix-huit mois conclue avec l'Angleterre laissait à sa charge, envoyait à Frédéric III 30,000 hommes au lieu des 5000 qu'il avait demandés. Déjà les Armagnacs, comme on les appelait, ou, pour dire plus vrai, les Ecorcheurs, s'approchaient de Bâle, commandés par le dauphin Louis, et annonçant l'intention de s'emparer de cette ville, de délivrer Zurich, d'anéantir l'alliance des Confédérés. Déjà aussi, toute la noblesse des environs s'était armée. Un de ces gentilshommes, Thomas de Falkenstein, quoique bourgeois lui-même de Berne, s'était, à la requête du conseil de guerre autrichien de Zurich, rendu à Brugg, et avait profité de l'accueil amical qu'il y reçut pour la livrer aux flammes; puis il était rentré dans le château de Farnsbourg près Liestal, dont la garnison répandait tout à l'entour la dévastation et le brigandage.

¹⁾ Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII. Episode de l'histoire militaire de la France*, Montbéliard, 1874, 2 volumes in-8; A. Bernoulli, *Die Schlacht bei St. Jakob an der Birs. Eine kritische Untersuchung*, Bâle, 1877; H. Boos, *Geschichte Basels*, Bd. I, Bâle, 1877.

Berne et Soleure se hâtèrent de cerner cette forteresse et d'envoyer demander secours aux Confédérés toujours établis devant Zurich. Ces derniers eurent le tort de tenir pour exagérés les rapports qui leur parvenaient sur l'approche des Armagnacs et se contentèrent de renforcer de 600 hommes l'armée qui assiégeait Farnsbourg. Celle-ci, informée que l'avant-garde française s'avancait jusqu'à Prattelen, songea un instant à lever le siège; puis comme rien ne se montrait et que l'inquiétude faisait place à l'ennui, elle détacha une partie de ses gens pour reconnaître l'ennemi, avec ordre cependant de rester dans le voisinage de la montagne et de ne se laisser en aucun cas entraîner à franchir la Birse.

Le 26 août 1444 dans la nuit, la petite troupe, qui devait, chemin faisant, se renforcer du contingent de Liestal, mais ne dépassa à aucun moment 1500 hommes, se mit gaiement en route. Ils commencèrent par refouler à Prattelen et à Muttenz un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre et le rejetèrent dans la direction de la Birse. Arrivés eux-mêmes à ce cours d'eau, leurs chefs essayèrent de leur rappeler l'ordre qu'ils avaient reçu de ne point tenter le passage de la rivière. Ils la franchirent néanmoins, mais ne tardèrent pas à rencontrer de l'autre côté 10 à 12,000 Français rangés en bataille. Les Bâlois, qui, malgré la défense du conseil, marchaient au secours des Confédérés, s'aperçurent à temps du danger, et purent rentrer sans accident dans les murs de leur ville. Quant aux Suisses, après avoir combattu jusqu'à midi dans la plaine au-dessus de Saint-Jacques, ils furent enfin obligés de céder au nombre et de se replier sur un hôpital voisin où ils trouvèrent quelque abri contre les attaques de la cavalerie française. Une bande, qui, le matin, s'était dispersée ou égarée à la poursuite de l'ennemi, et essayait de rejoindre par le plus court chemin les combattants, fut cernée dans une des îles de la Birse et massacrée presque jusqu'au dernier homme. Non moins terrible, mais plus héroïque encore fut le sort des braves réfugiés dans le jardin de l'hôpital de Saint-Jacques. Les nobles autrichiens,

impatients de jouir de la vengeance, lançaient à chaque instant sur eux de nouveaux assaillants. Armagnacs et Allemands pénétraient par toutes les brèches, joignant l'incendie à l'assaut, et cependant la lutte continuait toujours. Enfin, l'artillerie acheva de broyer tout ce qui résistait encore. Deux cents blessés seulement, recueillis par les Bâlois, survécurent à la bataille.

Si malheureuse qu'eût été l'issue de la journée, elle n'en sauva pas moins le pays. Au premier moment, il est vrai, l'effroi s'y répandit. Le siège de Zurich, celui de Farnsbourg furent levés à la hâte. Bâle dut implorer la clémence du dauphin. Mais ce prince, qui avait perdu près de 4000 des siens, avait pu mesurer ce que lui coûterait la continuation de la guerre. Il préféra conclure avec les Suisses une paix honorable (28 octobre 1444), et se retira bientôt après.

Ce fut en réalité la fin de la guerre de Zurich. Quelque temps encore, les hostilités se prolongèrent sur les bords du lac comme sur les rives du Rhin, où, par exemple, le 6 mars 1446, 1100 Confédérés mirent en fuite à Ragatz un corps de 6000 Autrichiens. Mais en dépit des courses de pillage et des escarmouches insignifiantes auxquelles les belligérants étaient le plus souvent réduits, un changement toujours plus sensible s'opérait dans les esprits. La journée si glorieuse et si funeste de Saint-Jacques avait fait faire des deux parts de sérieuses réflexions. Les Zurichois eux-mêmes se lassaient à la longue de la prépondérance autrichienne et ne voyaient pas sans inquiétude s'épuiser inutilement les ressources de leur ville. Des négociations furent ouvertes tour à tour à Constance, à Kaiserstuhl, à Lindau, à Baden : négociations compliquées et difficiles entre toutes, mais au travers desquelles on s'achemina lentement à la paix. Enfin, après plusieurs années de débat, on convint de remettre aux magistrats d'Ueberlingen le soin de choisir parmi les Confédérés l'homme qui prononcerait, comme surarbitre, sur les points restés en litige. Leur choix tomba sur l'avoyer de Berne, Henri de Bubenberg. Alors Bubenberg convoqua, conformément au pacte de 1351, les Confédérés à Einsiedeln, prêta serment et, le

13 juillet 1450, prononça. Il déclara nulle et non avenue l'alliance de Zurich avec l'Autriche, rendit force à l'alliance perpétuelle, et remit Zurich en possession de son territoire. Schwyz garda seulement pour lui les trois petits domaines qui lui avaient été cédés par la paix de 1440, conserva avec son fidèle allié Glaris quelques débris de la succession toggenbourgeoise, et eut en outre l'honneur de voir son nom employé désormais dans l'usage vulgaire pour désigner l'ensemble des Confédérés.

II.

Entrée des Confédérés dans les affaires de l'Europe. Guerre de Bourgogne¹⁾.

La réconciliation des Confédérés à la suite de la guerre de Zurich les entoura d'une considération nouvelle. Ils étaient, depuis la bataille de Saint-Jacques, l'objet de l'attention des puissances, et les faibles, en se plaçant sous leur protection, croyaient devenir invincibles, en sorte que de toutes parts on recherchait leur appui. Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris accordèrent en 1451 leur combourgeoisie à l'abbaye de Saint-Gall. Les sept anciens cantons, qui, dès 1411, avaient pris sous leur tutelle les Appenzellois révoltés contre cette même abbaye, les reçurent en 1452, à des conditions plus favorables encore, dans leur alliance. Six d'entre eux s'unirent pour vingt-cinq ans avec Schaffhouse, et avec la ville de Saint-Gall à perpétuité (1454). Au dehors, les Confédérés étaient unis depuis 1452 à la France par

¹⁾ Voir, parmi les dissertations récentes dont la guerre de Bourgogne a été l'objet, G.-F. Ochsenbein, *Kriegsgründe und Kriegsbilder der Burgunderkriege*, Berne, 1876; K. Dändliker, *Ursachen und Vorspiel der Burgunderkriege*, Zürich, 1876; U. Meister, *Betrachtungen über das Entstehen der Burgunderkriege und den Verlauf des Tages von Murten*, Zürich, 1877; P. Vaucher, *Causes et Préliminaires de la guerre de Bourgogne* (Revue historique, mars 1877). — La présente esquisse est en partie extraite de ce dernier travail.

un traité d'amitié que Louis XI s'empessa de renouveler (1463). Ils avaient avec la Bourgogne des relations de bon voisinage, et avec le duché de Milan un traité de libre commerce.

Seule, l'Autriche n'avait rien oublié ni rien appris. Elle gardait obstinément rancune aux Suisses, et les Confédérés, qui ne pouvaient avoir de repos tant que leur territoire n'aurait pas atteint ses limites naturelles, ne prenaient guère souci de la ménager. Une querelle de tir ayant, en 1458, amené 4000 d'entre eux à Constance, qui paya 5000 florins le propos injurieux d'un de ses bourgeois, 300 hommes des Waldstätten passèrent au retour la nuit à Rapperschwyl, et d'accord avec une partie des habitants, reçurent sans façon la ville dans leur alliance. Le duc Sigismond d'Autriche, fils et héritier de Frédéric à la poche vide, de qui Rapperschwyl relevait comme la Thurgovie, le Tyrol, la Forêt-Noire et l'Alsace, réclama, protesta, menaça, recourut à Rome et pressa le pape Pie II d'excommunier les Suisses. Mais s'étant lui-même brouillé avec le pape, à cause d'un démêlé qu'il avait avec l'évêque de Brixen, il vit du même coup retomber sur sa tête les foudres qu'il avait voulu attirer sur ses ennemis. Les Suisses, prompts cette fois à obéir au chef de l'Eglise, déclarèrent aussitôt la guerre à Sigismond, et conquirent en un tour de main la Thurgovie presque tout entière (1460). Frauenfeld leur fit hommage, en réservant ses franchises. Diessenhofen se rendit après une assez longue résistance. Winterthur, que les Zurichois assiégeaient depuis deux mois, allait être obligée d'en faire autant, quand l'intervention des évêques de Constance et de Bâle la dégagea par la conclusion d'une trêve qui fut, l'an d'après, transformée en une paix de quinze ans. La Thurgovie resta entre les mains des Suisses. Ils en firent un bailliage commun, soumis aux sept anciens cantons. Zurich acheta un peu plus tard (1467) de Sigismond ses droits souverains sur Winterthur.

La paix de quinze ans ne devait pas avoir cette durée. Deux villes alliées ou amies des Suisses, Schaffhouse et Mulhouse, étaient depuis longtemps exposées aux attaques de la

noblesse autrichienne. Leurs terres étaient ravagées; leurs bourgeois pris, rançonnés et maltraités. Sigismond laissait faire, malgré les plaintes des Suisses. Ces derniers finirent par envahir le Sundgau; puis comme les nobles évitaient prudemment la bataille, ils mirent au retour le siège devant Waldshut. Berne aurait voulu ne poser les armes qu'après avoir réuni la Forêt-Noire à la Confédération; mais la discorde ayant pénétré dans le camp, les Suisses se laissèrent séduire par la promesse d'une indemnité de 10,000 florins, et acceptèrent (27 août 1468) la paix que Sigismond leur offrait, sous la réserve que si le paiement n'était pas effectué avant le 24 juin 1469, Waldshut et la Forêt-Noire leur prêteraient serment d'obéissance. C'était le second traité que Sigismond signait avec les Suisses: traité aussi peu sincère que le précédent, et qui ne mériterait pas de nous arrêter, s'il n'avait eu pour conséquence indirecte de mettre aux prises les Confédérés et la maison de Bourgogne.

Sigismond n'était pas en état de remplir les obligations qu'il avait contractées par la paix de Waldshut. Dans un temps où l'argent valait vingt fois ce qu'il vaut aujourd'hui, 10,000 florins étaient une grosse somme; c'en était une surtout pour un prince prodigue entre tous, que la pénurie de ses finances avait déjà réduit à hypothéquer pièce à pièce une partie de ses domaines. Il fut donc obligé de s'adresser à son beau-frère le roi de France; puis, sur le refus très-net de Louis XI, au duc Charles de Bourgogne, auquel il offrit, en gage d'un prêt de 50,000 florins, non-seulement le pays qu'il aurait dû abandonner aux Suisses, mais encore le Brisgau, le landgraviat d'Alsace et le comté voisin de Ferrette. Charles avait tout récemment (1467) promis à quelques-uns des cantons de ne donner aucune aide à leurs ennemis. Mais comme il méditait de rétablir dans de plus vastes proportions l'ancien royaume de Bourgogne, il ne voulut voir dans l'offre qui lui était faite qu'un moyen commode d'arrondir ses états ou de se ménager la faveur de Frédéric III, fournit à Sigismond les sommes dont il avait besoin, conclut avec lui l'alliance qu'il demandait, et s'engagea solennellement à

le garantir de toute attaque de la part des Confédérés (*traité de Saint-Omer*, 9 mai 1469).

Cette alliance ne fut heureuse ni pour l'un ni pour l'autre des princes qui l'avaient conclue. Elle ne procura point à Sigismond l'assistance immédiate qu'il ne cessait de réclamer contre les Suisses ; elle n'aplanit pour Charles aucun des obstacles qui s'opposaient en Allemagne à l'accomplissement de ses desseins, et lui créa bien plutôt dès le début une situation on ne peut plus fausse, puisqu'il ne pouvait s'assurer l'amitié de l'Autriche sans risquer de rejeter les Suisses du côté de la France, ni dissiper les soupçons des Confédérés sans risquer de compromettre auprès de Frédéric III la réalisation de ses espérances. On sait ce qu'il advint du projet relatif à l'érection du royaume de Bourgogne, et comment, à l'entrevue de Trèves, l'empereur, qui pressait le mariage de son fils Maximilien avec la fille de Charles, fut néanmoins forcé, pour se soustraire aux exigences de son futur compère, de décamper brusquement dans la nuit du 25 novembre 1473. Mais déjà, durant les quatre années qui s'étaient écoulées depuis le traité de Saint-Omer, la politique ambiguë ou l'humeur impérieuse du « grand duc d'occident » n'avaient réussi qu'à tourner contre lui tous ceux avec qui la destinée l'avait mis en rapport. Sigismond s'était lassé d'attendre toujours en vain les gros bataillons de la Bourgogne, et finissait par se persuader qu'il avait fait en 1469 le plus mauvais des marchés possibles. L'Alsace, aigrie par ce qu'elle appelait, à tort ou à raison, la tyrannie des Welches, soupirait après la délivrance et désirait ardemment d'être replacée sous la domination de Sigismond. Les villes libres de la province, celle de Mulhouse en particulier, étaient chaque jour plus inquiètes de l'avenir que les menées des agents de Charles leur préparaient. Enfin, comme pour combler la mesure, l'homme à qui le gouvernement de l'Alsace était confié, le trop célèbre Pierre de Hagenbach, se faisait chaque jour davantage détester de ses voisins. Le duc de Bourgogne, auprès duquel Hagenbach jouissait du plus grand crédit, le laissait volontiers entraver de mille manières le com-

merce des Suisses et multiplier à leur adresse les plus brutales provocations, ou bien, s'il lui convenait parfois de prêter l'oreille aux réclamations des Confédérés, il oubliait presque aussitôt la plainte, et ne s'occupait nullement de ramener son bailli à de meilleures pensées.

Les choses étant ainsi, on aurait pu, ce semble, prévoir en quelque sorte ce qui allait arriver. Dès le mois de février 1473, les villes de la Basse-Ligue, — ainsi qu'on appelait alors les quatre cités de Bâle, Strasbourg, Colmar et Schlettstadt, — avaient fait proposer aux Suisses de s'entendre avec elles sur la conduite à tenir vis-à-vis de Hagenbach. Dès l'été suivant, Sigismond était entré en relations avec Louis XI et lui avait offert de passer à son service, s'il consentait à avancer les sommes nécessaires au rachat des provinces engagées au duc de Bourgogne. Enfin, au moment même où Charles essayait de se distraire de l'échec de Trèves en visitant à grand bruit ses sujets renitents d'Alsace (décembre 1473 — janvier 1474), des conférences tenues à Bâle, et dont les affaires de Mulhouse formaient le premier objet, avaient réuni pendant quelques semaines les délégués de la Basse-Ligue et les députés de Zurich, de Berne et de Soleure. Que fallait-il désormais pour entraîner dans une entreprise commune les différents adversaires de la Bourgogne ? Ceci seulement : qu'un véritable politique intervînt à point nommé, afin de triompher des obstacles qu'une vieille antipathie ne manquerait pas d'apporter au rapprochement des Suisses et de Sigismond. Or, est-il besoin de l'ajouter ? ce politique était tout trouvé dans la personne du roi de France, ennemi mortel, comme on sait, de Charles le Téméraire. Louis XI, qui naguère avait profité des alarmes répandues par le duc de Bourgogne pour conclure avec les Confédérés un traité de neutralité réciproque (1470), travaillait maintenant à les réconcilier avec la maison de Habsbourg. L'entreprise, il est vrai, était ardue, soit du côté des Suisses, soit du côté de Sigismond. Pourtant, grâce à l'habile tactique du roi Louis, grâce surtout à l'industrie de ses agents en Suisse, Jost de Silinen,

prévôt de Beromünster au canton de Lucerne¹⁾), et Nicolas de Diessbach, avoyer de la république de Berne, le grand œuvre dont on attendait avec impatience l'achèvement fut enfin consommé. Du 30 mars au 4 avril 1474, dans la ville de Constance, trois traités importants furent signés par les principaux intéressés. C'étaient : 1^o les préliminaires de la « paix perpétuelle » entre Sigismond et les Confédérés, par la garantie faite aux Suisses des territoires qu'ils avaient conquis sur l'Autriche, le roi de France étant chargé de régler définitivement les conditions de la paix; 2^o une alliance de dix ans entre les Suisses et les villes de la Basse-Ligue; 3^o une alliance analogue entre Sigismond et ces mêmes villes, lesquelles allaient aussitôt fournir les sommes destinées à rembourser Charles de Bourgogne. Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 6 avril, Sigismond dénonça à Charles le rachat prochain de ses terres d'Alsace. Charles répondit, comme de juste, en réclamant au préalable l'accomplissement des formalités prévues par le traité de Saint-Omer. Mais déjà l'Alsace était en feu. Hagenbach, qu'une insurrection populaire fit tomber aux mains de ses ennemis, fut enfermé le 11 avril dans la prison de Brisach, et un mois à peine s'était écoulé qu'un tribunal dans lequel siégaient des députés de Bâle, Berne, Lucerne, prononçait contre lui une sentence de mort (9 mai 1474).

Tandis que ces événements s'accomplissaient aux portes de la Suisse, Charles, qui, selon son habitude, s'était embarqué dans une autre querelle, guerroyait en Allemagne contre l'archevêché de Cologne. Il dut en conséquence, malgré sa fureur première, se contenter d'envoyer quelques-unes de ses troupes ravager durant l'été les confins de l'Alsace et le comté de Ferrette. Elles y mettaient tout au pillage et semblaient devoir contraindre les villes du Rhin à prendre bientôt les armes, lorsque, le 6 septembre 1474, trois ambassadeurs français parurent devant

¹⁾ Voir, sur ce prélat, l'intéressante biographie que M. le chanoine Lütolf a publiée dans le tome XV du *Geschichtsfreund*, Einsiedeln, 1859, p. 143—187.

la diète de Lucerne pour lui communiquer les offres nouvelles du roi. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement, comme on en avait déjà parlé au printemps, d'une alliance plus étroite entre la France et les Confédérés; mais dans le cas, était-il dit, où ces derniers auraient à soutenir la guerre contre le duc de Bourgogne, Louis, pour les aider à mieux y faire face, s'engageait à les assister de bras ou d'argent, et leur assignait en outre, jusqu'à la fin de sa vie, un subside annuel de 20,000 francs. Les négociations relatives à cette grosse affaire se prolongèrent jusque vers la fin d'octobre; mais dans l'intervalle, le cas de guerre que l'on prévoyait s'était produit. Charles, occupé depuis l'été au siège de Neuss, avait par là-même attiré contre lui toutes les forces de l'Allemagne. L'empereur Frédéric III avait, le 9 octobre, sommé les Suisses, en leur qualité de membres fidèles du Saint-Empire romain, de fournir leur contingent. D'autre part, les villes de la Basse-Ligue et Sigismond, toujours plus irrités des ravages que les Bourguignons commettaient en Alsace, sollicitaient avec une égale ardeur le secours des Suisses. L'heure était donc venue pour ceux-ci de se décider; et après quelques hésitations que la situation un peu différente des cantons orientaux explique suffisamment, les Confédérés, sans être tout à fait fixés sur la portée de la guerre, chargeaient néanmoins Berne (21 octobre) de conclure en leur nom l'alliance avec la France, et lui donnaient les pouvoirs nécessaires pour rédiger le cartel qu'ils allaient adresser à Charles le Téméraire.

Le traité conclu (26 octobre 1474), une armée de 18,000 hommes, composée des contingents des cantons et de leurs alliés d'Allemagne, alla mettre le siège devant Héricourt, place forte de la Franche-Comté. Henri, comte de Blamont, à la tête de 10 à 12,000 hommes, tenta de faire lever le siège; ils combattirent vaillamment, mais ne purent résister à l'impétuosité des Suisses. La déroute fut complète (13 novembre 1474). Héricourt se rendit. Les vainqueurs rentrèrent chez eux chargés de butin.

Il n'était pas dans l'intention de Diessbach de laisser long-

temps reposer leurs armes. Dès les premiers mois de 1475, les expéditions se succédèrent en Franche-Comté sur des points divers, et bientôt un corps d'armée plus considérable franchit le Jura pour aller surprendre Pontarlier et le livrer aux flammes. La campagne se termina, il est vrai, par la retraite des bandes qui l'avaient entreprise ; mais les Bernois s'étant trouvés, dans les environs de Pontarlier, en présence de Louis de Châlons, sire de Châteauguyon, qui possédaient en deçà du Jura Grandson, Orbe et Echallens, se crurent dès lors autorisés à le traiter en ennemi (avril 1475). Ils surprisent au retour Grandson, s'emparèrent du château d'Orbe, héroïquement défendu par Nicolas de Joux, et ne rentrèrent chez eux qu'après s'être rendus maîtres de toutes les places situées aux passages de la montagne.

Trois mois plus tard, en juillet, malgré le mécontentement toujours plus marqué des cantons orientaux, qu'étonnaient à bon droit les allures agressives de Berne, une expédition nouvelle fut dirigée par celle-ci vers le comté de Montbéliard et le fort château de Blamont. Ce fut pendant le siège de cette place que Nicolas de Diessbach, blessé d'un coup de pied de cheval, puis atteint par une épidémie qui décimait l'armée, alla mourir jeune encore à Porrentruy. Comme le dit très-bien M. Vulliemin, il avait ouvert à sa patrie une carrière glorieuse, mais il lui avait aussi donné l'exemple de la vénalité en acceptant sans scrupule les largesses de Louis XI, et il l'avait jetée dans des liens qu'elle ne devait secouer qu'après de longs siècles.

Berne cependant, qui depuis longtemps suivait d'un œil attentif les affaires de l'ouest, se préparait, sans être arrêtée par la mort du plus grand de ses hommes d'Etat, à une entreprise plus importante encore. Yolande de France, sœur de Louis XI et régente de Savoie pour son fils Philibert I, avait voulu d'abord rester neutre entre la France et la Bourgogne ; toutefois la défiance qu'elle éprouvait à l'endroit de son frère l'avait récemment décidée à s'allier avec Charles le Téméraire (janvier 1475). Autour d'elle s'agitaient les oncles du jeune prince, dont l'un, Philippe de Bresse, était tout français, tandis

que les deux autres, Jean-Louis, évêque de Genève, et Jacques, comte de Romont et baron de Vaud, appartenaient à Charles. La noblesse vaudoise avait embrassé la même cause et accueillait volontiers au passage les soldats italiens qui s'en allaient à Neuuss rejoindre l'armée bourguignonne. C'en fut assez pour que Berne, sous prétexte de punir les mauvais procédés de quelques officiers du comte de Romont, crût avoir de justes motifs de porter le fer et la flamme dans le Pays de Vaud, et pour qu'elle invitât ses alliés de Fribourg et de Soleure à joindre leurs armes aux siennes (octobre 1475).

La conquête fut rapide autant que violente. Morat, Avenches, Payerne se rendirent. La garnison d'Estavayer fut passée au fil de l'épée, « hâchée et chaplée », comme dit une chronique du temps. Le château des Clées, où commandait Pierre de Cossonay, et celui de La Sarraz furent, après une vigoureuse résistance, livrés aux flammes. Tout fléchit dès lors. Morges ouvrit ses portes. Lausanne, quoique cité épiscopale, dut payer une grosse rançon, et Genève se libérer, au prix de 26,000 écus d'or, du dangereux honneur de recevoir la visite des Suisses. Il leur avait suffi d'une campagne de moins de trois semaines pour s'emparer par la force ou par la terreur de seize villes et de quarante-trois châteaux.

Cependant Charles le Téméraire avait poursuivi le siège de Neuuss, et Frédéric III ayant fini par s'approcher de cette place à la tête des contingents de l'Allemagne, les deux princes s'étaient trouvés en présence. Comme ni l'un ni l'autre ne désirait bien vivement la guerre, la réconciliation se fit assez vite (juin 1475). L'empereur sacrifia à l'espoir d'obtenir la main de l'héritière de Bourgogne pour son fils Maximilien l'alliance récente qu'il avait faite avec la France, les obligations tacites qu'il avait contractées envers les Suisses, et son cousin Sigismond lui-même. Louis XI, de son côté, s'empressa de conclure avec Charles une longue trêve, et par un article secret du traité, autorisa le duc de Bourgogne à marcher contre les Suisses (13 septembre 1475)¹⁾.

¹⁾ Voir, plus loin, *Éclaircissements*, N° I.

Libre dès lors de ses mouvements, Charles conquit en courant la Lorraine, dont venait d'hériter le jeune duc René, et se disposa, dès les premiers jours de 1476, à franchir le Jura.

• •

Le reste est assez connu. Le reste, c'est Grandson et Morat, deux journées inégalement importantes, mais également récompensées, que nous n'avons ni l'intention ni le loisir de raconter. Mieux vaut rappeler simplement ici qu'après la défaite du Téméraire, et à la suite de la seconde invasion du Pays de Vaud par les Bernois, qui mit les rives du Léman à la discrétion du vainqueur, les héros de Morat se rencontrèrent à Fribourg avec les délégués de la France, de l'Autriche et de la Savoie pour arrêter, en ce qui concernait ce dernier Etat, les termes de la paix (juillet 1476). Berne demandait, pour ses frais de guerre, le Pays de Vaud et Genève; mais les médiateurs en décidèrent autrement. Ils ordonnèrent la restitution du Pays de Vaud, sinon à Jacques de Romont, du moins à la Savoie, sous condition d'une indemnité de 50,000 florins à payer aux Suisses. Genève dut donner garantie de la rançon qui lui avait été imposée en 1475. Les Vallaisans conservèrent le Bas-Vallais savoyard qu'ils avaient conquis à la même époque. Berne s'accrut des mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex, des Ormonds. Berne et Fribourg demeurèrent en possession de Morat, de Grandson, d'Orbe et d'Echallens. Enfin Fribourg, qui, vingt-quatre ans auparavant (1452), avait passé de la domination de l'Autriche sous le protectorat de la Savoie, fut reconnue indépendante.

Quant à Charles le Téméraire, le malheureux prince s'était retiré dans le château de La Rivière, près de Pontarlier. Pour la seconde fois, il avait cherché à reformer son camp; mais ses sujets avaient cessé de respecter ses ordres. Les Etats de Dijon ne craignirent pas de déclarer que la guerre était inutile. La Flandre, plus dure encore, répondit que, s'il était environné de Suisses et d'Allemands, sans pouvoir se dégager, il n'avait qu'à le leur faire dire; les Flamands iraient le chercher. Lorsque ce mot lui parvint, il eut un accès de fureur; puis il sentit qu'il allait

être seul, et trop fier pour montrer son chagrin, s'enferma, ne voulut voir personne. Cependant, à la nouvelle que le jeune duc René reprenait la Lorraine et qu'il s'était emparé de Nancy, Charles s'émut; il réussit à réunir 5000 à 6000 soldats, et mit le siège devant cette place (octobre 1476). René, qui s'était bravement comporté à Morat, courut en Suisse, sollicita, pressa, ne reçut d'abord d'autre réponse sinon qu'il faisait bien froid, puis, le 4 décembre, obtint de pouvoir, au prix de 4 $\frac{1}{2}$ florins par mois, lever 6000 hommes. L'hiver était terrible en effet, la route longue et pénible; il fallut à René, pour maintenir en ordre ses gens, plus nombreux, il est vrai, que la diète ne l'avait autorisé, beaucoup de patience et d'argent. Enfin l'on arriva. La rencontre eut lieu le 5 janvier 1477, non loin de Nancy. La résistance fut courte; la défaite sanglante. Le lendemain seulement, on retrouva parmi les morts le cadavre à peine reconnaissable du duc de Bourgogne.

Alors Louis XI jugea sa partie gagnée. Les Suisses avaient achevé de vaincre; c'était à lui maintenant de recueillir le fruit de leurs exploits. Il occupa une partie de la Bourgogne, en même temps qu'il s'attacha à diviser les Confédérés, dont il redoutait l'intervention en Franche-Comté. Berne aurait désiré voir les cantons franchir le Jura pour rallier à la Suisse une province qui lui fournissait le sel et le blé. Les Franc-Comtois allaient au-devant de ce vœu, pourvu que la paix fût promptement conclue. Mais les Confédérés ne surent pas mieux s'entendre qu'ils ne l'avaient fait neuf ans auparavant à Waldshut, et une ambassade française, qui survint sur ces entrefaites, n'eut pas de peine à leur faire accepter un traité par lequel, moyennant 100,000 florins du Rhin, ils renonçaient à toutes prétentions sur la Franche-Comté (avril 1477).

III.

Suites de la guerre de Bourgogne. Antagonisme des Pays et des Villes. Guerre de Souabe.

La guerre de Bourgogne peut donner lieu à des appréciations bien différentes, selon qu'on y voit avant tout l'effet des inquiétudes inspirées aux Confédérés par la conduite équivoque de Charles le Téméraire, ou qu'on insiste de préférence sur l'action des puissances voisines et sur la politique à la fois réfléchie et violente du gouvernement bernois. Pourtant, à quelque point de vue qu'on se place, il est au moins un fait sur lequel tous les historiens se trouvent forcément d'accord, à savoir que ces années si remplies et en un sens si glorieuses ont laissé la Suisse en face d'une des crises les plus redoutables qu'elle ait jamais traversées. Ce n'est pas assez de dire que la Confédération était incapable de se maintenir à la hauteur où les victoires de Grandson et de Morat venaient de la porter ; il faut encore ajouter qu'elle l'était tout autant de triompher des mauvaises passions qui s'agitaient dans son sein. Le butin recueilli à Grandson avait éveillé en tous lieux d'insatiables convoitises, et comme la plupart des Etats de l'Europe briguaient à l'envi la faveur des Suisses, la jeunesse, séduite par l'appât d'un gain facile, n'avait que trop souvent l'occasion de vendre sans scrupule ses services au plus offrant. Licenciés, ces mercenaires remplissaient les tavernes, répandaient autour d'eux les habitudes d'arrogance, de brutalité, de débauche qu'ils avaient contractées dans les camps, ou emportés bientôt par le besoin de mouvement, reprenaient, au premier son du tambourin, la vie d'aventures. Vainement la diète opposait à ce désordre défense sur défense : les magistrats chargés d'exécuter la loi n'avaient plus l'autorité nécessaire pour la faire respecter. Les uns s'étaient laissé corrompre par la France¹⁾ ; les autres allaient bientôt se donner à l'Autriche, ou recevoir de toutes mains le prix de leur

¹⁾ *Eclaircissements*, N° II.

complaisance. Le peuple, qui ne pouvait leur accorder son estime, secouait les liens de l'obéissance, et prompt à soupçonner la fraude, témoignait à sa manière du dépit qu'il éprouvait d'être ainsi pris pour dupe. On en eut, au lendemain même de la bataille de Nancy, une preuve significative entre toutes.

Un jour, — c'était en février 1477, — de nombreux jeunes gens réunis à Zug pour le carnaval, s'entretenaient entre les verres du partage inégal du butin, de la meilleure part que les gros bonnets se faisaient à eux-mêmes, de l'argent de Savoie qui tardait à venir, et de bien d'autres choses encore. Toujours pérorant, ces jeunes gens convinrent de s'en aller à Genève exiger les sommes qui restaient dues aux Suisses. La « joyeuse bande de la folle vie » se mit aussitôt en marche, faisant flotter au vent une bannière que décoraient gracieusement une massue et un pourceau. Berne hésita à les laisser entrer dans ses murs et prit ses précautions. Ils étaient sept cents au départ; à Fribourg, leur nombre s'élevait à deux mille. Pour se délivrer de cette étrange invasion, la duchesse de Savoie dut mettre ses bijoux en gage, Genève fournir de nouvelles garanties, envoyer à Fribourg quatre tonneaux de son meilleur vin, et donner à chaque compagnon une indemnité de deux florins. A ce prix, ils regagnèrent leurs foyers; mais ils avaient fait à l'honneur de la Suisse un affront plus grave et à sa sûreté une injure plus profonde encore qu'il n'y paraissait¹⁾.

L'expédition de la joyeuse bande n'avait pu s'accomplir sans la connivence des magistrats des Petits Cantons, qui n'étaient pas fâchés de protester contre la prépondérance abusive, selon eux, des villes. Insensiblement deux partis s'étaient formés dans la Confédération: celui des « Pays » ou des Etats gouvernés par des *landsgemeinden* (Uri, Schwyz, Unterwalden, Glaris et Zug), et celui des Etats gouvernés par des magistrats citadins (Berne,

¹⁾ Voir, pour ce qui suit, P.-A. von Segesser, *Beiträge zur Geschichte des Stanserverkommnisses*. Neue Bearbeitung. (Kleine Schriften, Bd. II, Berne, 1878.)

Zurich, Lucerne). Leur jalousie déjà ancienne, puisqu'elle remontait, nous le savons, au commencement du XV^e siècle, avait reçu de la guerre de Bourgogne un nouvel aliment. Les Waldstätten, en particulier, supportaient avec impatience les allures hautaines que certains gouvernements prenaient parfois vis-à-vis d'eux, et n'avaient assisté qu'avec inquiétude aux entreprises dans lesquelles Berne, restant indépendante à leur égard, avait récemment déployé sa force. Aussi les diètes étaient-elles assez souvent le théâtre de débats dont la violence allait s'accroissant. D'un côté, on pressait l'admission dans l'alliance des deux fidèles amies de Berne, Fribourg et Soleure; de l'autre, on se promettait bien de ne plus recevoir de villes dans la Confédération, et l'on ne se gênait guère d'encourager les propos du populaire contre la politique des « gros Messieurs ». Berne, déjà aigrie par la résistance que les Petits Cantons avaient opposée à ses desseins sur la Franche-Comté, finit par s'émouvoir de ces propos. Trois mois après l'équipée de la folle vie, elle conclut avec Zurich, Lucerne, Fribourg et Soleure une combourgeoisie destinée à empêcher le retour de pareilles manifestations.

Cette combourgeoisie perpétuelle, du 23 mai 1477, ne fit, on le comprend, que jeter l'huile sur le feu. Les Waldstätten étaient surtout irrités contre Lucerne, à qui le pacte de 1332 interdisait de contracter de nouveaux engagements sans leur approbation. Ils sommèrent en conséquence la ville de renoncer à la combourgeoisie, et comme elle s'y refusait, les gens d'Unterwalden, quittant à leur tour le terrain du droit, tentèrent de soulever contre elle leurs voisins de l'Entlibuch. Un complot fut ourdi, une attaque nocture convenue; mais le bruit s'en répandit jusqu'à Lucerne. Un aubergiste de l'Entlibuch, P. Am Stalden, coupable d'avoir prêté l'oreille aux ouvertures de son parent le landammann d'Obwalden, fut arrêté, mis à la torture, et condamné au dernier supplice (novembre 1478).

Interrompu bientôt après par une guerre que les Confédérés eurent à soutenir contre le Milanais, le débat recommença de plus belle à la fin de 1480, et pendant toute l'année 1481 il ne

fut parlé que de la combourgeoise de 1477 et du pacte de 1332. Sur ce point, l'argumentation des Waldstätten était irréfutable. Lucerne, si l'on en venait au droit, ne pouvait manquer d'être condamnée. Mais se soumettrait-elle à la décision des arbitres ? Et si elle refusait de se soumettre, Berne et Zurich ne seraient-elles pas obligées de lui venir en aide ? Jamais, depuis les jours de la guerre de Zurich, la Confédération n'avait couru un plus grand danger. Désireux cependant de le prévenir, les hommes les plus considérables des Pays et des Villes essayèrent, autant qu'il était possible, de tourner la difficulté. Les Pays consentaient à donner aux villes, par un compromis spécial sur lequel nous reviendrons ailleurs, les garanties jugées nécessaires au maintien de l'ordre public. Les villes, de leur côté, offraient de renoncer à leur combourgeoise, à la condition que Fribourg et Soleure seraient reçues dans l'alliance perpétuelle (30 novembre 1481). Il ne s'agissait plus que d'apporter à Stans un *oui* ou un *non* définitif. Le 18 décembre suivant, une diète se réunit de nouveau dans ce lieu, à quelque distance de l'ermitage où, depuis quatorze ans, un solitaire justement respecté, l'humble frère Nicolas de Flue, partageait sa vie entre le jeûne, la prière et la méditation¹⁾. Mais à cette heure suprême, les députés ne réussirent qu'à constater l'impossibilité dans laquelle ils étaient de s'entendre. La discussion se prolongea pendant trois journées entières, sans autre résultat que d'enflammer toujours plus les esprits. « Or, est-il dit dans l'unique récit contemporain que nous possédions de cette diète, or, il y avait à Stans un brave et pieux curé, nommé messire Henri Am Grund, natif de Lucerne et ami particulier du frère Nicolas, — lequel, comprenant bien que les choses tournaient droit à la guerre, se leva dans la nuit et se rendit en toute hâte auprès du frère Nicolas pour lui

¹⁾ L'esprit de la prière et de la solitude

Qui plane sur les monts, les torrents et les bois,
Dans ce qu'aux yeux mortels la terre a de plus rude
Appela de tout temps des âmes de son choix.

Lamartine.

exposer la situation. . . . Tant durèrent les débats que les députés, divisés sans retour en deux avis contraires, se préparaient tous à partir dans l'après-midi et ne songeaient plus, quand ils seraient rentrés chez eux, qu'à se confier en leurs propres forces. Déjà l'on avait dîné et l'on était sur le point de prendre congé, lorsque messire Henri, revenant tout en nage, alla d'auberge en auberge querir les députés, et les supplia les larmes aux yeux, au nom de Dieu et de frère Nicolas, de se réunir encore une fois afin d'entendre le conseil et l'opinion du frère. Ainsi fut fait; mais ce qu'il apportait ne fut communiqué qu'à un petit nombre de personnes, car Nicolas avait défendu à messire Henri de le dire à d'autres qu'aux députés. Dieu voulut donc que l'affaire, si mauvaise qu'elle fût avant midi, fut grandement améliorée par ce message, et qu'en une heure tout fut arrangé et terminé¹). » L'homme de Dieu avait eu raison, sans le savoir, de ne pas quitter sa cellule. Présent, on eût peut-être discuté son avis. Absent, sa voix, que rehaussait le bruit depuis longtemps accrédité de sa miraculeuse abstinence, fit sur les députés l'effet d'un ordre émané du ciel: ils apposèrent docilement leur sceau aux actes par lesquels Fribourg et Soleure étaient admises dans l'alliance, en même temps que la combourgeoisie perpétuelle des villes était abolie. Le 22 décembre 1481, à cinq heures du soir, l'accord fut conclu entre les Pays et les Villes, et les cloches sonnant de lieu en lieu annoncèrent, comme en 1450, le rétablissement de la paix²).

Quatorze années s'écoulèrent dès lors durant lesquelles la Suisse jouit sans trop de peine du calme qui venait de lui être rendu. Un instant, il est vrai, en 1489, ce repos tout relatif faillit être sérieusement compromis, soit par les troubles que le gouvernement autoritaire et la fin tragique du bourgmestre Jean Waldmann susciterent à Zurich, soit par la lutte on ne peut plus vive qui éclata la même année entre deux alliés des cantons,

¹⁾ *Diebold Schilling's Schweizerchronik*, Lucerne, 1862, S. 96.

²⁾ *Eclaircissements*, N° III.

l'abbé et la ville de Saint-Gall. Mais ces événements, si intéressants qu'ils soient d'ailleurs, ne se rattachent que par un lien assez lâche à l'histoire générale de la Confédération. Nous n'avons donc plus, pourachever le XV^e siècle, qu'à dire quelque chose des relations des Confédérés avec l'Empire, et de l'attaque nouvelle dont ils allaient être l'objet de la part de la maison d'Autriche¹⁾.

Jusqu'alors, l'Empire n'avait pas cessé de voir dans la Confédération un de ses membres, et les Confédérés eux-mêmes ne songeaient point à s'en séparer, bien que la constitution toute princière de l'Allemagne contrastât de plus en plus avec les habitudes toutes républicaines de leurs pays et de leurs villes. C'est au nom de l'Empire qu'ils avaient, en 1415, conquis l'Argovie sur le duc Frédéric d'Autriche; en son nom aussi, et à sa requête, qu'ils avaient déclaré la guerre à Charles le Téméraire. Ils ne négligeaient aucune occasion de faire confirmer leurs franchises ou étendre leurs priviléges par leur légitime suzerain, envoyoyaient, lorsqu'on les en priait, leurs députés prendre part aux diètes germaniques, et témoignaient volontiers au chef de l'Empire, quand d'aventure il leur faisait visite, du respect qu'ils devaient à son rang, sinon à sa personne. Toutefois, on était loin des jours où les Waldstätten croyaient garantir leur liberté naissante en la plaçant sous l'aile de l'autorité impériale. La guerre de Bourgogne n'avait pas seulement achevé de mettre les Confédérés hors de page; elle leur avait donné, avec la conscience de leur force, le moyen de la faire sentir à autrui. Eussent-ils d'ailleurs été aussi sincères qu'ils prétendaient l'être dans leurs protestations maintes fois répétées de dévouement, ils n'auraient pu oublier que depuis un demi-siècle le trône d'Allemagne était occupé par leur plus implacable adversaire. L'empereur Frédéric III avait obstinément refusé de confirmer leurs franchises, et l'usage qu'il avait fait de son pouvoir pour

¹⁾ Voir, pour ce qui suit, Tr. Probst, *Die Beziehungen der schweizerischen Eidgenossenschaft zum deutschen Reiche in den Jahren 1486—1499* (Archiv für schw. Geschichte, Bd. XV, 1866), et Klüpfel, *Die Lostrennung der Schweiz von Deutschland* (Historische Zeitschrift, Bd. XVI, 1866).

intervenir dans leurs affaires intérieures n'avait guère été de nature à désarmer leur susceptibilité. Maximilien, qui dès 1486 avait été désigné pour lui succéder, s'était d'abord montré bienveillant envers les Suisses. Il avait cherché, en 1487, à renouveler pour son propre compte un Pacte héréditaire (*Erbverein*) qu'ils avaient conclu dix ans auparavant avec son cousin Sigismond, et il les avait invités, en 1488, à se joindre à la ligue que lui-même avait formée entre les princes, les seigneurs et les villes de la Souabe. Mais tel avait été l'accueil fait par le peuple suisse à cette dernière proposition que ses magistrats, réunis en diète, s'étaient vus aussitôt forcés de la décliner. Les négociations entretenues durant les années qui suivirent n'avaient pas eu de meilleur résultat, et déjà quelques-uns des cantons paraissaient disposés à écouter les ouvertures nouvelles de la France, lorsqu'au début même du règne de Maximilien, un démêlé autrement grave réveilla d'un seul coup toutes les défiances des Confédérés.

On sait comment ce prince ardent, généreux et mobile, toujours prêt à faire valoir les droits de l'Empire, mais toujours arrêté par la pénurie de ses finances, fut, en 1495, obligé de demander à la diète de Worms la levée d'une contribution destinée à pourvoir aux nécessités de la guerre contre les Turcs, ou plus exactement contre la France. On sait aussi que, pour vaincre la résistance des grands, il dut, en retour, leur accorder l'établissement d'une *chambre impériale* qui serait chargée de maintenir au-dedans l'ordre et la paix. La contribution obtenue, la chambre impériale établie, Maximilien voulut mettre à l'épreuve la fidélité des Suisses, et les pressa d'acquiescer aux résolutions de Worms (septembre 1495). Ils répondirent, l'hiver suivant, en s'alliant pour la plupart avec le roi de France Charles VIII. L'empereur était mal avisé d'exiger d'eux un sacrifice pécuniaire, tandis que les Français payaient à beaux deniers leurs services ; et comme, au surplus, les Confédérés croyaient posséder dans leurs tribunaux indigènes et leurs arbitrages traditionnels des garanties bien préférables à celles qu'ils pouvaient attendre d'une

chambre composée par moitié de nobles et de légistes, ils étaient naturellement conduits à se demander quelles raisons ils avaient de se soumettre à cette chambre, quels motifs de lever chez eux des impôts pour des intérêts qui leur étaient étrangers. Présentés à Maximilien, leurs députés furent reçus avec hauteur (1497): « Sachez, leur dit l'empereur, que si vous refusez l'obéissance, nous irons vous chercher en vos pays et combattrons nous-même au premier rang. » — « Gracieux seigneur, lui répondit le bourgmestre Schwend de Zurich, je ne saurais vous le conseiller: nous avons un peuple tellement ignorant et rustre qu'il n'épargnerait pas, je le crains, la couronne impériale. »

Ainsi tout s'acheminait à la guerre. La noblesse souabe y poussait depuis dix ans par des injures grossières et des menaces plus offensantes encore. Maximilien, si désireux qu'il fût à certaines heures de ménager les Suisses, ne pouvait, sans ruiner son crédit, laisser tomber une procédure ouverte par la chambre impériale contre la ville de Saint-Gall. Les Confédérés enfin, malgré les efforts conciliants de Berne, se montraient chaque jour un peu plus raides. Il suffit, pour les décider à prendre les armes, que les Grisons, avec lesquels ils s'étaient récemment alliés, invoquassent leur appui contre les conseillers autrichiens du Tyrol, et que ces conseillers eussent commencé les hostilités en faisant occuper le Münsterthal. C'était en janvier 1499. Deux mois plus tard, le roi Louis XII, qui, sur le point de descendre en Italie, n'avait pas peu contribué à souffler le feu, concluait, pour dix ans, avec les cantons une alliance grosse de toutes sortes de conséquences.

Telles furent, pour ne parler que des plus importantes, les causes de ce sanglant conflit qu'on appelle en Allemagne la « guerre des Suisses », comme en Suisse on l'appelle la « guerre de Souabe ». Ceci dit, quelques mots en feront aisément comprendre le caractère. Des deux parts, une irritation profonde que quatre siècles écoulés dès lors n'ont pas, d'une rive à l'autre du Rhin, complètement effacée; — des deux parts, un mélange

singulier de méchants propos et de vanteries ridicules ; un courage sans direction ni frein, que relève pourtant du côté des Suisses le sentiment populaire qui les anime ; deux ou trois grandes rencontres seulement, celles de Frastenz, de la Calvène, de Dorneck, mais en revanche des embuscades, des surprises, des courses de pillage, des incendies innombrables ; — enfin, rachetant le tout, quelques actions nobles et grandes qui se détachent, pour notre consolation, du fond si sombre de ce lugubre tableau : voilà, à première vue, ce qui ressort du récit assez peu clair des plus exacts historiens de l'époque. Quant à la chronique de la guerre, — commencée en février, du côté des Souabes, par l'occupation de Luciensteig, du côté des Suisses, par le double succès de Triesen et de Fussach, elle se prolonge pendant quelques semaines à travers les courses que nous avons dites, jusqu'à ce qu'aux approches de Pâques l'arrivée de l'armée impériale donne aux opérations militaires des proportions un peu plus considérables. Le corps principal de cette armée s'établit à Constance, d'où il va surprendre Ermatingen et ravager la Thurgovie ; d'autres divisions moins importantes occupent la ligne du Rhin jusqu'à Bâle et une partie des Grisons. Partout cependant, les Confédérés gardent l'avantage. Ils remportent, le 22 mars, une victoire facile au Bruderholz près Bâle, prennent, le 11 avril, au Schwaderloch près Constance une revanche sanglante de l'invasion de la Thurgovie, et rejettent, le 20 avril, de Frastenz sur la rive droite de l'Ill les Autrichiens fortement établis auprès du mont Roïa. Quatre semaines plus tard, 15,000 Impériaux, qui avaient envahi le Münsterthal, sont, le 22 mai, battus plus complètement encore dans le défilé de la Calvène, où B. Fontana, mortellement blessé à l'assaut des retranchements autrichiens, donne jusqu'à son dernier soupir l'exemple d'une héroïque valeur. En juin, une troupe, lancée du Tyrol dans les neiges de la Haute-Engadine, n'échappe comme par miracle à la famine que pour se disperser aussitôt qu'elle a rejoint la frontière. En juillet, lorsque Maximilien, pour diviser les Confédérés, veut diriger sur la Suisse occidentale les 20,000 hommes

que le comte de Fürstemberg lui amène des Pays-Bas, cette armée, surprise dans son camp mal gardé de Dorneck, est, le 22, taillée en pièces, malgré sa vigoureuse résistance, et laisse sur le carreau 3000 morts. Enfin, comme des deux parts l'épuisement et la souffrance vont croissant, des conférences sont ouvertes au mois d'août à Bâle, et le 22 septembre suivant, on conclut dans cette ville une paix qui, nonobstant le silence gardé sur la contribution d'Empire et sur la chambre impériale, reconnaît en fait l'indépendance de la Suisse par l'annulation qu'elle prononce de toutes procédures, sentences et griefs contre les Confédérés ou leurs alliés.

Une conséquence prochaine de la guerre de Souabe devait être l'admission de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération. Bien souvent ces deux villes avaient témoigné de leur attachement à la Suisse. Dans le cours de la dernière guerre, elles s'étaient efforcées de maintenir leur neutralité et ne l'avaient pas fait sans péril. A Bâle, l'évêque et la noblesse, qui tenaient le parti de l'Autriche, avaient subi maint échec, et brûlaient de s'en venger. Pour se protéger, la ville demanda et obtint d'être reçue dans l'alliance des Confédérés (9 juin 1501). Elle donnait à la Suisse ses fortes murailles, ses vaillantes milices, son pont sur le Rhin, ses marchés, son grand renom, à la gloire duquel venaient d'ajouter encore la tenue d'un concile (1431—1448) et la fondation récente (1460) de son université. Aussi les cantons lui accordèrent-ils le neuvième rang dans les diètes et lui firent-ils prendre place avant Fribourg et Soleure. En cas de guerre entre les Confédérés, Bâle devait rester neutre et travailler au rétablissement de la paix.

Le 10 août suivant, Schaffhouse fut à son tour reçue dans l'alliance. Douze ans après, le 17 décembre 1513, d'anciens amis, les Appenzellois, le furent aussi. Toutefois, Schaffhouse et Appenzell ne furent admis qu'aux conditions auxquelles l'avaient été Fribourg et Soleure: il leur fut interdit de contracter de nouvelles alliances sans l'assentiment des anciens Confédérés. C'est ainsi constituée que se perpétua durant trois

siècles, sans recevoir de nouveaux membres, la Confédération des treize cantons.

Eclaircissements.

I.

Article séparé de la trêve faite pour neuf ans entre le Roi Louis XI et Charles, duc de Bourgogne¹⁾.

Soissons, 13 septembre 1475.

.... Et aussi Mondit Sr. de Bourgogne pour la présente tresve ne laissera point à garder et deffendre et mettre en sa main ses Comtez et pays de Ferrette et d'Aussoys, et autres villes et places à l'environ, qu'il a tenues depuis six ans en ça, et réduire et remettre par puissance d'armes ou autrement, ainsi que bon luy semblera, en son obéissance pleine et entière les villes et places qui, en tout ou en partie, s'en sont nouvellement soustraites ou s'en soustrairont cy-après, ne par ce ne sera point rompue ladite tresve; et au cas que ceux de la Communauté de Berne et leurs alliez feront ausdits de Ferrette et d'Aussoys, leurs aydans, alliez et adhérans, aucune ayde, assistance ou faveur, soit en y envoyant ou y souffrant et permettant aller et demourer aucun de leurs gens et subjects, leur baillant et administrant artillerie ou vivres, retraite et communication en leurs villes et pays, ou en autre façon et manière quelconque, mondit Sr. de Bourgogne pourra contre lesdits de Berne et leurs alliez procéder par armes, hostilité ou autrement, comme il luy plaira, et ne leur donnera ou fera donner le Roy aucune ayde ou secours, ne par ce sera ladite tresve enfrainete.

.... Scavoir faisons, que jaçait que pour certaines causes ait été dit, consenty et accordé de non insérer iceux articles dessus transcripts ès principales Lettres de ladite tresve, et d'en faire Lettres à part, nous avons néantmoins promis et promettons par ces présentes, en parole de Roy, sur nostre honneur et nostre serment pour ce corporellement fait en la forme et manière contenues esdites Lettres principales de ladite tresve, et sur les mêmes submissions, obligations, peines et adstrictions déclarées

¹⁾ Comines-Lenglet, III, 419.

en icelles Lettres, de tenir, garder et accomplir de nostre part le contenu esdits articles dessus transcripts, tout ainsi que s'ils estaient incorporez et escripts esdites principales Lettres, etc.

II.

On peut lire dans le Comines de Lenglet, t. III, p. 379, le texte de la convention secrète par laquelle Gervais Favre, commissaire du roi de France, et Nicolas de Diessbach, avoyer de Berne, réglèrent, le 5 avril 1475, l'emploi d'une somme de 20,000 francs¹⁾ que Louis XI faisait distribuer aux principaux cantons et à leurs magistrats les plus influents. « S'ensuit le département de vingt mille livres ordonnées par le Roy aux bonnes Villes, et autres particuliers de l'ancienne Ligue de la haute Allemaigne, *outre et par-dessus autres vingt milles livres tournois contenues ès Lettres d'Alliance faites entre ledit Seigneur et eux*, desquels vingt mille francs n'est besoin faire aucune publication, mais le tenir secret.

Pour Messieurs de Berne	6000 liv.
Pour Messieurs de Luzerne	3000 liv.
Pour Messieurs de Zurich	2000 liv.

Reste 9000 livres pour les Particuliers, pour les délivrer ainsi qu'il s'ensuit, etc. »

III.

Les documents qui ont permis à la critique moderne de tracer une histoire presque entièrement neuve de la diète du 18—22 décembre 1481 sont dans l'ordre chronologique :

1^o Le Recès du 30 novembre 1481²⁾, duquel il résulte qu'à cette date le Compromis de Stans et le pacte de Fribourg et de Soleure étaient, à peu de chose près, rédigés dans la forme où nous les possérons.

2^o Différentes pièces au moyen desquelles on peut se renseigner sur les dispositions des villes (Berne, Soleure, etc.) à la veille de la diète du 18—22 décembre³⁾.

3^o La rédaction définitive du pacte de Fribourg et de Soleure, en date du 22 décembre 1481⁴⁾.

¹⁾ Equivalant à plus de 400,000 francs de nos jours.

²⁾ *Anzeiger für schw. Geschichte*, I^o série, 1859, p. 50; Segesser, *l. c.*, 68, 156, 159, 160.

³⁾ *Anzeiger*, *l. c.*; Ming, III, 289; Segesser, 70.

⁴⁾ *Abschiede*, III, 698; Segesser, 164.

4^o Le Recès même de la diète du 22 décembre¹⁾, — Recès malheureusement on ne peut plus laconique, puisqu'il se borne à témoigner des « bons et loyaux services » que Nicolas de Flue a rendus en ces circonstances, et à enregistrer en quelques mots l'abolition de la combourggeoisie de 1477.

5^o Une lettre du député de Soleure, Jean de Stall, au conseil de Mulhouse, en date du 31 décembre 1481²⁾: lettre qui montre qu'il y a eu, durant la diète même, des négociations séparées entre le dit député et les représentants des Pays, et que ces négociations ont exercé une certaine influence sur la rédaction définitive du pacte de Fribourg et de Soleure.

6^o Le protocole des conférences tenues à Fribourg du 30 décembre 1481 au 2 janvier 1482³⁾. On voit par là que les députés de Fribourg n'avaient pas à Stans les pouvoirs nécessaires pour accepter les conditions du pacte d'alliance, et que les autres villes ont dû remédier à ce manque de pouvoirs par la promesse faite aux Pays d'obtenir du gouvernement fribourgeois la ratification qui leur a été, en effet, accordée le 2 janvier 1482.

7^o Enfin le passage plus haut cité de Diebold Schilling, qui attribue au conseil de l'ermite, fidèlement transmis à la diète par le curé de Stans, Henri Am Grund, la part principale dans le rétablissement de la paix.

Voici, du reste, quand on examine de près les textes relatifs à la diète de Stans, l'ordre dans lequel on est amené à ranger les incidents de ces trois ou quatre journées, pour débrouiller tant bien que mal les assertions quelque peu énigmatiques des principaux témoins:

Opposition première des Pays à l'acceptation du pacte de Fribourg et de Soleure conformément au projet du 30 novembre. [Demande qu'ils font d'en réviser les articles.] Conférences séparées entre les représentants des Pays et Jean de Stall, et accord provisoire des deux parties « sous réserve de l'approbation des villes⁴⁾ »

[Puis, pour une cause qui nous échappe, arrêt subit de la transaction ;

¹⁾ *Abschiede*, III, 109.

²⁾ *Ming*, III, 281.

³⁾ *Segesser*, 103.

⁴⁾ Lettre de Jean de Stall au conseil de Mulhouse: *denn die lender und ich haben miner herren pund on bywesen der stett botten gestellt uff wolgefallen der stett* (Zürich, Bern und Luzern), *die sind willenlich darin gangen*. — Ces conférences, si courtes qu'on les suppose, ne cadrent pas bien avec ce que D. Schilling rapporte de la dernière heure. Il faut donc, — nonobstant le propos souvent cité de Jean de Stall: *Bruder Claus hat gut gewürkt, und ich gut gehandelt* (d. h. einen guten Handel gemacht), — les placer au début de la diète.

résistance nouvelle des Pays] et conflit de plus en plus sérieux qui en est la conséquence¹⁾.

Course d'Am Grund au Ranft dans la nuit du 21 au 22 décembre²⁾, ou le 22 de grand matin.

Continuation du débat à Stans dans la matinée du 22; antagonisme incessant des opinions; séparation prochaine des députés.

Retour d'Am Grund et message décisif de Nicolas, — message agissant, à mon avis, sur les Pays autant et plus que sur les villes, mais qui, la résistance des Pays une fois vaincue, aura permis aux villes de s'engager, soit pour elles-mêmes, soit pour Fribourg.

¹⁾ D. Schilling: *Wolt sich die sach nach vil müg und arbeit zuo keiner früntschaft schicken, verzoch sich doch bis uff' sant Thomas abend* (c. à d., selon Schilling, jusqu'au 20 décembre; plus exactement jusqu'au 21) *dz es je lenger und böser wart.*

²⁾ D. Schilling: *stuond in der nacht uff'.*

T a b l e.

	page
I. La conquête de l'Argovie et la guerre de Zurich	23
II. Entrée des Confédérés dans les affaires de l'Europe. Guerre de Bourgogne	31
III. Suites de la guerre de Bourgogne. Antagonisme des Pays et des Villes. Guerre de Souabe	42
Eclaircissements	52
